

Joseph Van Severdonck

26, rue du Progrès, Bruxelles



Monsieur CÉSAR CARDINAEL;
Madame CÉSAR CARDINAEL, née MARIE VAN SEVERDONCK;
Mademoiselle PHILIPPINE VAN SEVERDONCK;
Messieurs CÉSAR, RAYMOND, JOSEPH CARDINAEL;
Mademoiselle JULIENNE CARDINAEL;
Madame PHILIPPE SMAELEN, ses Enfants et Petits-Enfants;
Madame veuve JEAN BOLEN et ses Enfants;
La Famille SMAELEN,
ont la profonde douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent
d'éprouver en la personne de

Monsieur Joseph VAN SEVERDONCK

Veuf de Dame Alexandrine SMAELEN

Peintre d'histoire
Officier de l'Ordre de Léopold
Chevalier de la Branche Ernestine de Saxe Cobourg-Gotha
Décoré de la Croix Civique de Première Classe
Professeur honoraire de dessin et de peinture à l'Académie Royale
des Beaux-Arts de Bruxelles
Membre d'honneur de l'Académie St-Luc de Bois-le-Duc
Membre de l'Académie Royale d'Amsterdam

leur Père, Beau-Père, Aïeul, Beau-Frère, Oncle, Grand-Oncle et Parent bien-aimé, né à Bruxelles, le 27 Mars 1819, décédé à Schaerbeek, le 11 Décembre 1905, muni des Secours de Notre Mère la Sainte Église.

Le Service funèbre, pour le repos de son âme, sera célébré le Jeudi 14 Décembre, à 11 heures, en l'Église paroissiale des SS. Jean et Nicolas.

L'Inhumation aura lieu immédiatement après, dans le caveau de famille, au cimetière de Laeken.

On se réunira à la Maison Mortuaire, 26, rue du Progrès, à 10 1/2 heures.

PRIEZ DIEU POUR LUI !

Schaerbeek, le 11 Décembre 1905.



Comme le Directeur des Mises Républicaines
de Belgique
Place de l'Université.

Brunelle

3

Bruxelles, le 14^e décembre 1896.

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

DIRECTION
DE
Beaux-Arts.

J. 4355 (7)

N° 24631.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

Messieurs,

ANNEXE.

SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, comme suite à votre lettre du 17 novembre dernier, n° 4355, que j'ai acquis, au nom de l'Etat et pour ses collections, le tableau de M. Van Severdonck, intitulé "Reconnaissance dans le Bois".

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien procéder au placement de ce tableau dans le musée moderne.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées
de peinture et de sculpture de l'Etat,
à BRUXELLES.

1896. - 59. - E. Daem. - 2322.

Le bon et sage usage des
L'initiative de vos ~~recommandations~~
bonnes intentions à vos signés
dans votre lettre.

du 11 de la rue N°
4355, c'est que le

de la ~~Commission~~ des
cette lettre.

à laquelle ~~elle~~ servait

de ~~projet~~ ~~de~~ ~~rapport~~

pour les ~~pro~~ ~~documents~~

pour les ~~mêmes~~ en

question, l'attention

de la C. D. —

M. H. O.

C. D. V.

à la

2. 8. 1881 ~~à la C. D.~~
Comité
(Mém. aménagement que le
présent)

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

Bruxelles, le 13 Dec 1896

DIRECTION
DE
Beaux Arts

N° 24651.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous faire observer que la proposition d'acquisition du tableau de M. Van Severdonck, "Reconnaissance dans le bois" en vue de son placement dans les collections de l'Etat, ne fait pas connaître le prix que l'artiste a demandé de son oeuvre.

Je vous serais obligé, Messieurs, de vouloir bien réparer cette omission.

Agriez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée

Pour le Ministre
Le Chef de Division,

[Signature]

A la Commission directrice
des Musées royaux de peinture
et de Sculpture de l'Etat

Bruxelles

D.4355 (5)

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 4355

J. Anst. 4355 (4)

43

Bruxelles 11 g^o 1890

Monsieur le Ministre de l'Instruction
et des Beaux Arts
B. A.

Ey

En réponse à V^{tre} décret
du 20 octobre 1889 (art.
des B. A. N^o 24631)
Pour avoir l'honneur de
vous en faire connaître par
M. Van Severdonck a
été soumis à l'examen
de la C^o L^o, deux
tableaux de sa composition
à son respectivement
intitulés =
"Les Curaniers de Kelleman"
et
"Reposant dans le
cimetière"

Le C^m D^s a été d'avis
que le secret de ces
tableaux pourrait convenir,
pour la collection des
Musée moderne de peinture
où l'artiste n'est
pas encore représenté
par aucun de ses ouvrages.

Veillez à
p. le C^m D^s
Le Président
Le Secrétaire O. G. T. T. T.

34355 (3)

Messieurs les Membres
de la Commission
Directrice des Musées
de peinture et sculpture
Ayant été autorisé
par une lettre de Monsieur
le Ministre de l'Agriculture
et des Travaux Publics
à présenter à l'examen
de la Commission
Directrice des musées
en vue de son acquisition
éventuelle pour les collec-
-tions de l'Etat.

J'ai l'honneur de vous
envoyer à choisir une de
mes œuvres.

1^o Les cuirassiers de Sverberman
20 (trois mille francs)

2^o Reconnaissance dans le bois
(trois mille francs.)

J'ose espérer mériter votre
appui et agréer, Mes-
sieurs, mes saluta-
tions

Joseph Van Beverdonck

26, rue du Progrès.

Bruxelles le 31 Octobre
1876.

3

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

Bruxelles, le 20 octobre 1896.

DIRECTION
DE
Beaux-Arts.

N° 24631.

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

Messieurs,

ANNEXE.

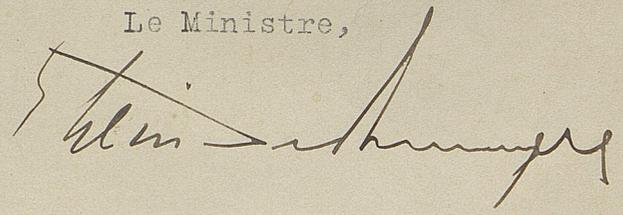
SOMMAIRE.

D 4350

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. J. Van Severdonck a été autorisé à soumettre à votre examen une de ses oeuvres, en vue de son acquisition éventuelle pour les collections de l'Etat.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées
de peinture et de sculpture de l'Etat.

1896.-59.-E. Daem. - 2322.

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

Bruxelles, le 20 octobre 1896.

DIRECTION
DE
Beaux-Arts.

N°24.631.

243550

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

Monsieur,

ANNEXE.

SOMMAIRE.

En réponse à votre lettre du 15 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que vous êtes autorisé à présenter à l'examen de la Commission directrice des musées, en vue de son acquisition éventuelle pour les collections de l'Etat, une de vos oeuvres, que vous considérerez comme ayant les qualités nécessaires pour cette destination, en en faisant, en même temps, connaître le prix.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée..

Le Ministre,



A Monsieur J. Van Severdonck,
Artiste-Peintre,
26, rue du Progrès, à Saint-Josse-ten-Noode.